



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/304

20 janvier 2004

Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Annonce de la création du Groupe d'action 1/9 sur la compatibilité entre différents services actifs et passifs

Introduction

La première réunion de la RPC06 a recommandé la création du Groupe d'action (GA) 1/9 pour traiter de la compatibilité entre différents services actifs et passifs (points 1.20 et 1.21 de l'ordre du jour de la CMR-07).

La Commission d'études 1 des radiocommunications a adopté une Décision [Doc. 1/10] sur la création du GA 1/9 et la nomination de M. V. Meens (France) comme Président du Groupe d'action et M. T. Sullivan (Etats-Unis d'Amérique) comme Vice-Président (voir l'Annexe 1).

La première réunion du GA 1/9 aura lieu à Genève du 19 au 23 avril 2004. Un projet d'ordre du jour pour cette réunion est reproduit à l'Annexe 2.

Méthode de travail

Les travaux du Groupe d'action 1/9 se dérouleront en anglais. Pour faciliter les échanges d'information, une liste de diffusion (par courrier électronique) a été établie par le Secrétariat (rtg1-9@itu.int). Les documents concernant le GA 1/9 seront disponibles sur le site Web de l'UIT:

<http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=e&type=sfolders&parent=R03-TG1.9-C>

Contributions

Il est demandé d'envoyer des contributions en réponse au travail confié au GA 1/9. Les contributions seront traitées conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1-4 et distribuées aux participants à l'ouverture de la réunion.

Un exemplaire de chaque contribution devra être envoyé pour traitement au Bureau des radiocommunications, au Président du Groupe d'action et aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications. Les adresses correspondantes figurent à l'adresse suivante :

<http://www.itu.int/ITU-R/study-groups/index-fr.asp> (voir Présidents et Vice-Présidents)

Les participants sont encouragés à présenter leurs contributions par courrier électronique à:

beatriz.martinez-ronquillo@itu.int

Le Secrétariat ne peut garantir que les documents reçus après ce délai de 7 jours seront disponibles pour l'ouverture de la réunion. Les documents reçus après 12 heures (heure locale de Genève) le jour ouvrable précédant l'ouverture de la réunion ne pourront pas être acceptés. La Résolution UIT-R 1-4 dispose que les contributions qui ne sont pas disponibles pour les participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa. Cette demande doit comporter le nom et les fonctions de la/des personne(s) pour la/lesquelles le visa est demandé, et en annexe, la copie du formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou réunion de l'Union.

Participation

Nous vous prions de nous communiquer, au plus tard un mois avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire).

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

(Origine: Document 1/10)

DÉCISION UIT-R [DOC. 1/10]

Travaux préparatoires au titre des points 1.20 et 1.21 de l'ordre du jour de la CMR-07 concernant la protection de services passifs contre les rayonnements non désirés

La Commission d'études 1 de l'UIT-R,

considérant

a) que le Conseil de l'UIT devrait approuver un ordre du jour de la CMR-07 prévoyant notamment que la Conférence examinera les points suivants et prendra les mesures appropriées:

1.20 examiner les résultats des études et les propositions de mesures réglementaires, le cas échéant, relatives à la protection du service d'exploration de la Terre par satellite (passive) vis-à-vis des rayonnements non désirés des services actifs, conformément à la Résolution 738 [COM4/14] (CMR-03);

1.21 examiner les résultats des études et les propositions de mesures réglementaires relatives à la compatibilité entre le service de radioastronomie et les services spatiaux actifs, conformément à la Résolution 740 [COM4/17] (CMR-03), afin de revoir et mettre à jour, si nécessaire, les Tableaux des niveaux de seuil aux fins de consultation, figurant dans l'Annexe de la Résolution 739 [COM4/15] (CMR-03);

b) que, dans sa Résolution 738, la CMR-03 a décidé:

1 d'inviter l'UIT-R à poursuivre les études, ou à en entreprendre de nouvelles, sur les analyses de compatibilité entre le SETS (passive) et les services actifs correspondants dont la liste est donnée dans le Tableau, en vue de mettre à jour la Recommandation UIT-R SM.1633 ou d'élaborer des Recommandations supplémentaires;

2 d'inviter l'UIT-R à étudier plus avant l'incidence de l'utilisation des valeurs indiquées aux points f) et g) du considérant concernant les rayonnements non désirés produits par des systèmes du service fixe fonctionnant en Régions 2 et 3, sachant que l'incidence sur les systèmes du service fixe en Région 1 a déjà été étudiée;

3 de recommander à la CMR-07 d'examiner les résultats des études identifiées aux points 1 et 2 du décide, afin d'envisager des mesures d'ordre réglementaire, s'il y a lieu, pour garantir la protection du SETS (passive) fonctionnant dans les bandes énumérées dans le Tableau contre les rayonnements non désirés produits par des services actifs fonctionnant dans les bandes correspondantes, tout en tenant compte de l'incidence sur tous les services concernés de l'application ou de la non-application de ces mesures,

c) que, dans sa Résolution 740, la CMR-03 a décidé:

1 d'inviter l'UIT-R à étudier la compatibilité entre le service de radioastronomie et uniquement les services spatiaux actifs correspondants énumérés dans le Tableau, en vue de mettre à jour ou d'élaborer, selon le cas, des Recommandations de l'UIT-R;

2 que la CMR-07 devrait examiner les résultats des études visées au point 1 du décide pour revoir et mettre à jour, le cas échéant, les Tableaux des niveaux de seuil aux fins de consultation dans l'Annexe de la Résolution 739 [COM4/15] (CMR-03),

d) qu'à sa première session, la RPC06-1 a décidé que les études à entreprendre au titre de ces points de l'ordre du jour seraient menées par un Groupe d'action devant être créé par la Commission d'études 1,

décide

- 1 de créer le Groupe d'action 1/9 chargé d'examiner d'urgence les points 1.20 et 1.21 de l'ordre du jour de la CMR-07;
- 2 que, dans le cadre du point 1.20 de l'ordre du jour, le Groupe d'action étudiera la compatibilité entre le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et les services actifs dans les bandes de fréquences spécifiées dans le Tableau de la Résolution 738;
- 3 que, dans le cadre du point 1.21 de l'ordre du jour, le Groupe d'action examinera les tableaux des niveaux de seuil aux fins de consultation qui figurent dans l'Annexe de la Résolution 739, en vue de les mettre à jour, le cas échéant, conformément à la Résolution 740;
- 4 que le Groupe d'action mettra à jour ou élaborera, selon le cas, des Recommandations de l'UIT-R sur la base des études décrites aux points 2 et 3 du *décide*;
- 5 que le Président et le Vice-Président du Groupe d'action 1/9 sont respectivement M. Vincent Meens et M. Thomas Sullivan:

M. Vincent MEENS
CNES-DSO/RC/BF
18, avenue Edouard Belin
Boîte postale 2512
31401 TOULOUSE Cedex 4
France
Tél.: +33 5 61273808
Fax: +33 5 61281574
E-mail: vincent.meens@cnes.fr

M. Thomas SULLIVAN
National Telecommunications and Information
Administration
Room 6725
1401 Constitution Avenue, N.W.
Washington, DC 20230
Etats-Unis
Tél.: +1 202 4822791
Fax: +1 202 4824595
E-mail: tsullivan@ntia.doc.gov

- 6 que l'organisation des travaux du GA 1/9 se fera dans la mesure du possible par correspondance et que, pour cela, on utilisera au maximum les moyens de communication électroniques;
- 7 que les réunions du Groupe d'action 1/9 seront programmées, dans la mesure du possible, conjointement avec les réunions des Groupes de travail concernés de la Commission d'études 1, mais qu'elles ne devraient pas coïncider avec les réunions du Groupe de travail 1A,

décide en outre

- 1 que le Groupe d'action fournira, dans les délais spécifiés, un texte approprié à la deuxième session de la RPC06-2 concernant les points 1.20 et 1.21 de l'ordre du jour;
- 2 que le Groupe d'action sera dissout dès qu'il aura finalisé le projet de texte pour la RPC décrit au point 1 du *décide en outre* et qu'il aura élaboré des projets de Recommandation pertinents au cours de la période d'études 2003-2007;
- 3 que le programme de travail du Groupe d'action 1/9 est le suivant:

Réunions	Dates et lieux provisoires	Résultats
1	[avril] 2004, Genève	Documents de travail initiaux en vue d'une éventuelle mise à jour de la Recommandation UIT-R SM.1633 et/ou en vue d'un éventuel projet de nouvelle Recommandation
2	Automne 2004	Poursuite de l'élaboration de documents de travail
3 à n - 1	2005 à 2006	
n	2006	Finalisation des documents de travail, y compris du projet de texte pour la RPC concernant les points 1.20 et 1.21 de l'ordre du jour de la CMR-07

ANNEXE 2

Projet d'ordre du jour de la première réunion du Groupe d'action 1/9

(Genève, 19-23 avril 2004)

- 1 Remarques liminaires
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Examen général des travaux du Groupe d'action (GA)
 - 3.1 Domaine d'activité du GA
 - 3.2 Structure et méthode de travail du GA
 - 3.3 Organisation des travaux de la réunion
- 4 Présentation des documents de travail
- 5 Divers

V. MEENS
Président du Groupe d'action 1/9

ANNEXE 3



Formulaire d'enregistrement Réunions de l'UIT-R Genève, Suisse, 14 avril – 7 mai 2004

Bureau des Radiocommunications

Je désire participer à

GT 4A 14-23/04	GA 1/9 19-23/04	GT 6S 21-30/04	GT 4B 22-29/04	GT 6A 22-28/04	GT 6M 26-30/04

GA 6/9 26-30/04	GT 6P 27/04-03/05	GT 6E 29/04-05/05	GT 6Q 03-05/05	GT 6R 03-05/05	CE 6 06-07/05

M. Mme Mlle:
(nom) (prénom)

Accompagné(e) de membre(s) de la famille :
(nom) (prénom)

1. REPRÉSENTATION

Nom de l'Etat Membre:

Chef de délégation
 Adjoint
 Délégué
(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Exploitations reconnues | <input type="checkbox"/> Organisations régionales de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organismes scientifiques ou industriels | <input type="checkbox"/> Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites |
| <input type="checkbox"/> ONU, Institutions spécialisées et l'AIEA | <input type="checkbox"/> Autres entités s'occupant de questions de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organisations régionales et autres organisations internationales | <input type="checkbox"/> Associés |

2. ADRESSE OFFICIELLE

Nom de la compagnie:

Adresse/Rue:

Ville/Etat/Code/Pays:

Tél. professionnel: Fax:

Courrier électronique: En cas d'urgence:

3. DOCUMENTS
 anglais
 français
 espagnol

Date: Signature:

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé (Si appliqué)

Section personnelle

Section durant la réunion

Casier